

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 05 JUIN 2024**  
**PROCES-VERBAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 juin à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme) dûment convoqué le 31 mai 2024, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Président du CCAS.

**Présents** : MM. BARNERON Séverine, CHOPIN Marie-Thérèse, GRAILLAT Colette, GUICHARD Suzanne, MOMBARD Dominique, ROUX Josiane, SGRO Fabienne.

**Absents excusés** : MM. AVRIL Jérôme, CHORIER Jean-Luc, GIOVANONE Marie-Ange, GUICHARD Valérie, KHELIFA Eddy, VALETTE Véronique.

**Ont donné pouvoir** : Mme GUICHARD Valérie a donné pouvoir à Mme GRAILLAT Colette.

**Nombre de membres présents** : 7

Virginie COPPEL a été élue secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

N° de délibération	Objet
DEL2024_5CCAS	Admission en non-valeur

**Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2024**

Monsieur le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 27 février 2024.  
*A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 27 février 2024 est approuvé.*

**Compte-rendu des actes accomplis par le Président en vertu de la délégation donnée par le Conseil d'Administration**

Entendu le rapport de Monsieur le Président ;  
Le conseil municipal,

**PREND ACTE** du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délibération n° DEL20201203\_02 du 03 décembre 2020.

**Compte-rendu des actes accomplis par le Maire en vertu de la délégation donnée par le conseil d'administration**

N°	Date de la décision	Objet

**DEL2024\_5CCAS – Admission en non-valeur**

Rapporteur : Monsieur le Président  
*Nomenclature : 7.10 – Décisions budgétaires*  
Point ajouté à l'ordre du jour à l'unanimité

Le rapporteur rappelle que les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la Collectivité maison dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'Assemblée délibérante dans l'exercice de sa compétence budgétaire.

Elle est demandée par la comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut obtenir le recouvrement.

Le comptable public présente au CCAS la demande d'admission en non-valeur suivante :

Nature Juridique	Exercice	Pièce	Objet	Reste à recouvrer	Motif
Particulier	2019	T-13	Portage repas juillet à novembre 2019	465.00 €	Combinaison infructueuse d'actes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de Monsieur le Comptable public auprès de l'ordonnateur de constater le caractère irrécouvrable de certaines créances et de prononcer leur admission en non-valeur selon la liste n°6889881211 du 23 mai 2024 ;

Considérant qu'il s'agit d'une recette qui n'a pu être recouvrée malgré les poursuites qui se sont avérées infructueuses ;

Considérant qu'il convient pour régulariser la situation budgétaire du CCAS de l'admettre en non-valeur ;

Le Conseil d'Administration,  
Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** que la somme de 465.00 € soit admise en non-valeur ;
- **DIT** que la créance présentée est irrécouvrable malgré les procédures intentées par le comptable public ;
- **PRÉCISE** que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2024 du CCAS.

#### Questions diverses

- Choix du traiteur et de l'orchestre pour le repas des aînés 2024 :

Mme GRILLAT présente le menu proposé par la SARL BUISSON Michel et Damien. Les décisions suivantes sont prises :

- Changement du dessert : bûche plutôt qu'entremet,
- Voir les propositions du traiteur pour l'intermède.

Le menu est validé ainsi que le thème du repas qui portera sur Noël (nappes rouges et vertes – les décorations seront réalisées par les enfants de l'ALSH – un sapin sera installé).  
Le choix de l'orchestre est également validé : il s'agit de l'association Medley Formation.

- Dépenses d'investissement : illuminations de Noël : Monsieur le Président informe de l'achat d'illuminations de Noël.

Mme GRAILLAT propose à l'Assemblée d'offrir une animation à la maison de retraite Beausoleil. La proposition est adoptée et porte sur la présentation d'un spectacle de folklore par l'association Empi et Riaume à l'automne prochain (coût 400 €).

---

Fin de séance à 19h00

A Mours Saint Eusèbe, le 05 juin 2024,

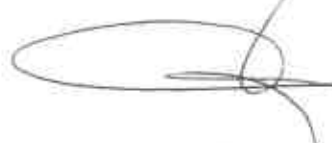
La Secrétaire de séance



Virginie COPPEL



Le Président du CCAS,



Dominique MOMBARD